

Macron, veut détruire le Code du travail et les Conventions collectives :

FO
UD Ille-et-Vilaine

LOI TRAVAIL ni 49.3, ni ordonnance !

FO
UD Ille-et-Vilaine

Maintien des droits collectifs

L'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine alerte les salariés :

Le nouveau président de la République projette de pulvériser le Code du travail en légiférant par « ordonnances »

Légiférer par « **ordonnance** » consiste à imposer sans discussion préalable et sans vote de l'assemblée des mesures relevant de la loi.

Force ouvrière a aussi pris connaissance des autres dispositions du programme d'Emmanuel Macron (voir encadré), **mais l'urgence, ce sont les ordonnances contre le Code du travail qu'Emmanuel Macron a prévu d'imposer en plein été, lorsque les salariés sont en vacances, espérant ainsi éviter leur colère.**

Si le plan d'Emmanuel Macron s'appliquait, cela signifierait l'abrogation pure et simple de la plus grande part du Code du Travail et des Conventions collectives, lesquels seraient remplacés par des accords d'entreprise.

Si le patron ne réussit pas à obtenir l'assentiment des syndicats de l'entreprise pour faire passer ses « **accords** », il aura la possibilité de recourir au « **référendum** », autrement dit, faire voter les salariés, un pistolet sur la tempe « **c'est ça ou le licenciement** ».

Ces ordonnances impliqueraient la généralisation du dumping social et la concurrence féroce entre les entreprises : si telle entreprise d'un secteur donné baisse ses prix parce qu'elle a obtenu une baisse des salaires et une augmentation du temps de travail, que feront les autres entreprises du même secteur ? Elles s'aligneront et chercheront à casser les droits des salariés !

Contre un droit du travail pulvérisé en autant d'accords d'entreprises, FO exige le maintien de la règle commune que constituent le Code du travail et les Conventions collectives ! La loi doit être la même pour tous !

CONTRE UNE LOI EL KHOMRI PUISSANCE 10, OPPOSONS UNE RÉSISTANCE PUISSANCE 10 !

Le contenu des ordonnances

► Le Code du travail et les conventions collectives seraient remplacés par des accords d'entreprise.

Les salaires et les classifications, les congés payés, les conditions de travail, la sécurité au travail... relèveraient d'accords locaux d'entreprise qui pourraient être moins favorables que les dispositions restantes du Code du travail ou des conventions collectives de branches.

► En cas d'opposition syndicale, M. Macron prévoit d'instituer le « **référendum** » à l'initiative du patron pour permettre aux employeurs d'imposer leurs mesures.

► Les Institutions représentatives du Personnel seraient fusionnées et réduites, quelle que soit la taille de l'entreprise.

► Les dommages et intérêts accordés par les prud'hommes en cas de licenciement illégal seraient plafonnés.

Mais le président Macron ne veut pas s'arrêter là !

Après s'être attaqué au Code du travail, M. Macron a prévu de s'attaquer à la Fonction publique, à l'Assurance Chômage, à la Sécurité sociale, aux régimes de retraite... Son programme prévoit en particulier :

- La suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires ;
- Imposer 2 milliards par an d'économies aux collectivités territoriales et privatiser des pans entiers de leurs administrations.
- La destruction du statut de la fonction publique et du code des pensions civiles et militaires.
- La généralisation du salaire au mérite chez les fonctionnaires pour s'assurer de leur « **docilité** ».
- Donner une autonomie complète aux établissements scolaires pour qu'ils soient gérés comme des établissements privés, ce qui signifierait la fin de l'école républicaine, la même pour tous sur tout le territoire.
- Supprimer les cotisations sociales et les basculer vers la TVA et la CSG, c'est-à-dire remettre en cause le fondement même de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage : leur gestion paritaire et s'en assurer ainsi un contrôle total.
- Sous prétexte de les « **unifier** », Macron veut détruire tous les régimes de retraite existants et les fusionner dans un « **régime par points** », ce qui signifierait une baisse considérable des pensions de retraite.

Empêcher les ordonnances aujourd'hui, c'est interdire la mise en œuvre de la casse sociale prévue par Macron demain.

L'UD FO d'Ille-et-Vilaine appelle tous les salariés à participer aux réunions d'information syndicale, aux assemblées générales..., organisées pour préparer la riposte.

**RASSEMBLEMENT LE 28 JUIN
À 13 H PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
À RENNES.**

**Ensemble, préparons la RÉSISTANCE !
NON AUX ORDONNANCES !**

Confédération Générale du Travail
FO
Ille-et-Vilaine

Union Départementale
Force Ouvrière 35
35, rue d'Échange 35000 RENNES
Tél. : 02.99.65.36.50
Fax : 02.99.31.64.32
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr